

# ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES

N° d'inc. 532

MODÈLE N° 54

D'UN HOMME DE TROUPE

Règlement  
du 20 mars 1906  
sur l'administration  
des corps de troupe

(1) Grade, nom et pré-noms.

## RÉGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Etat signalétique et des services du (1) Sergent CHARRON Julien Victor

ÉTAT CIVIL	SIGNALEMENT
Né le 9 Juillet 1909	Cheveux : blonds
à Paris	Yeux : marron clair
Canton d. u 18° arrdt.	Front : droit
Département de la Seine	Nez : moyen
résidant à Blanc-Mesnil	Visage : ovale
Canton d. 'Aulnay sous Bois	—
Département de Seine & Oise	<i>Renseignements physiologiques</i>
profession ajusteur	<i>complémentaires :</i>
fils de Victor Casimir	" "
et d. e LAPOULLE Héloïse Jeanne	" "
domiciliés à Blanc-Mesnil, rue de la Gaité	" "
Canton d' Aulnay sous Bois	" "
Département de Seine & Oise	Taille : 1 mètre 73 centimètres
marié le 12 Juin 1933	Taille rectifiée : 1 m. 71 cent.
à d. lle Simonne Nathalie Marie SUTY	—
alors domiciliée à Blanc-Mesnil, 24 rue de la	<i> Marques particulières :</i>
Département de Seine & Oise Concorde.	" "
Autorisation du Conseil <del>général</del> <i>général d'administration du Regt. sapeurs-pompiers</i>	" "
1933. 24 Avril	" "
<p>Jeune soldat de la classe de 193... de la subdivision d. ....</p> <p>N° dans le canton d. .... ° partie de la liste.</p> <p>N° au registre matricule du recrutement.</p>	
<p>Ou : Engagé volontaire pour 3 ans, le 5 Octobre 19327</p> <p>à Aulnay sous Bois département de Seine &amp; Oise</p> <p>A été compris sur la liste de recrutement de la classe 193/29 de la subdivision d. e</p> <p>Versailles n° dans le canton d' Aulnay sous Bois</p> <p>3° partie de la liste. N° 7043 du recrutement.</p>	
ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DEVRA PASSER DANS	
LA RÉSERVE de l'armée active	L'ARMÉE territoriale
" "	LA RÉSERVE de l'armée territoriale
" "	DATE DE LA LIBÉRATION du service militaire
" "	10 Novembre 1947 5 Octobre 1955

R E L E V E des S E R V I C E S

-----

du Capitaine CHARRON, Julien, Victor

.....

Affecté au Régiment de Sapeurs-Pompiers par A.M. n°53967 P/IB du 29.11.1941  
Rayé des contrôles du 23ème R.I. le 6.1.1942.  
Arrivé au Régiment de Sapeurs-Pompiers le 7.1.1942.  
Affectation au Régiment de Sapeurs-Pompiers considérée comme définitive  
(D.M. n°45383 IF/P/M.O.A du 27.5.42).  
Mis à dater du 4.6.1944 à la disposition du Préfet de la Seine-Inférieure  
en renforcement du Service d'Incendie de la ville de Rouen (Ordre du Préfet  
de Police en date du 31.5.1944).  
Rentré au Corps le 6 Juin 1944.  
Promu au grade de Capitaine à T.T. à compter du 16.8.1944  
par décision du Commissaire délégué à titre fictif à l'administration des  
Territoires occupés en date du 16.8.1944.  
Prend le Commandement de la 3ème Compagnie le 21.10.1944.  
Promu au grade de Capitaine à T.T. par décret du 26.2.1945 pour prendre  
rang du 25.12.1944.  
Nomination au grade de Capitaine à T.T. transformée de droit en nomination  
à T.D. à compter du 25.12.1944. en exécution de l'ordonnance n°45-1970 à  
T.D. du 1.9.1945 (J.O. du 2.9.45).  
A accompli 8 jours (du 18 au 25.8.44) aux F.F.I. de la Seine (Groupe Sécurité  
Parisienne) comptant comme "Campagne de Guerre" en exécution du titre 11,  
para. A de l'instruction n°11.892 E.M.A.1/L en date du 23 Décembre 1947.  
Attestation n°2966 BR FFCI/Fl-N du Général. Commandant la 1ère Région  
C.A.1.  
Militaire en date du 28 Juin 1949.  
Placé à compter du 1er Février 1950 en position "HORS-CADRES-Mission" à  
la disposition de la Municipalité de la Ville de Lille (Nord) pour assurer  
le Commandement du Corps des Sapeurs-Pompiers de la localité "Service"  
Avis de mutation AG/PC/EM n°35 du Vice-Président du Conseil - Ministre de  
l'Intérieur - Direction de l'Administration Générale, Départementale et  
Communale en date du 21.1.1950.  
Passé à la C.H.R. le 1.2.1950.

.....

Monsieur **C H A R R O N** Julien Victor

--:~

CITATIONS A L'ORDRE DU REGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS

- CITATION à l'ORDRE du REGIMENT de SAPEURS-POMPIERS n° 130 du 13 septembre 1929
- CITATION à l'ORDRE du REGIMENT de SAPEURS-POMPIERS n° 85 du 24 août 1936

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMEE

- CITATION à l'ORDRE du CORPS d'ARMEE- Ordre n°426/C du 19 décembre 1940
- CITATION à l'ORDRE de la DIVISION - Ordre Général n°429 du 19 octobre 1945 du Général de Corps d'Armée KOENIG Cdt. en Chef en Allemagne, Ex-Commandant des F.F.I.

LETRES ET TMOIGNAGES DE SATISFACTION, du MINISTRE, etc...

- LETTRE DE FELICITATIONS pour actes de courage et de dévouement (J.O. du 2 août 1930)
- MENTION HONORABLE pour actes de courage et de dévouement (J.O. du 10 avril 1937)
- MENTION HONORABLE pour son courage et son dévouement (bombardement de ROUEN) (Décret du 20 juillet 1945-JO des 23 et 24 juillet 1945)

DECORATIONS

Françaises

Etrangères

- CROIX DE GUERRE 1939-1945 avec :
  - 1 Etoile d'Argent
  - 1 Etoile de Vermeil
- MEDAILLE d'Honneur en BRONZE pour actes de courage et de dévouement (Décret du 6 avril 1946-J.O. des 15 et 16.4.1946)
- MEDAILLE DE BRONZE pour services rendus à l'E.P.S. (arrêté du 20.3.47-J.O. 23.4.47)
- MEDAILLE d'Honneur d'ARGENT de 2° classe pour actes de courage et de dévouement (Décret du 28.11.49-J.O. du 3.12.1949)
- MEDAILLE d'HONNEUR en ARGENT avec ROSETTE pour merites exceptionnels aux Sapeurs-Pompiers (B.O. des décorations du 18.8.55)
- MEDAILLE COMMEMORATIVE DE LA GUERRE 1939-1945 avec barrette "DEFENSE PASSIVE" (Décret n°49-1148 du 2.8.1949)
- MEDAILLE d'Honneur d'ARGENT de 1° classe pour actes de courage et de dévouement (Décret du 14.9.1954-B.O. des décorations du 26.9.1954)

. . . /

( S U I T E )

CITATIONS A L'ORDRE DU REGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMEE

LETTRES ET TMOIGNAGES DE SATISFACTION, du MINISTRE, etc...

DECORATIONS

Françaises

Etrangères

- CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR (Décret du 3.12.1954 - J.O. du 12 décembre 1954)
- CHEVALIER du MERITE AGRICOLE (arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 20.2.1953).
- CHEVALIER DU MERITE SOCIAL (arrêté du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale en date du 30 Décembre 1954).
- \* MEDAILLE D'HONNEUR en ARGENT des SAPEURS-POMPIERS du Ministre de l'Intérieur en date du 3 Juillet 1958).
- \* MEDAILLE D'ARGENT pour SERVICES RENDUS à l'EDUCATION PHYSIQUE ET AUX SPORTS: ( Arrêté du 21 Août 1956-B.O.Déc0. du 2 Octobre 1956).

. . . /

## BLESSURES DE GUERRE

(ou blessures en service commandé retenues comme annuités, gendarmerie seulement).

(Nature, date, origine).

Antérieures au 8 mai 1945

T. O. E. depuis le 8 mai 1945  
(Madagascar - Indochine - Corée)

A. F. N. à partir du 1-1-52 TUNISIE  
A. F. N. à partir du 1-6-53 MAROC  
A. F. N. à partir du 31-10-54 ALGÉRIE

*Blessé le 9 Juin 1940 au Nord de l'Oise  
au bras à la main gauche*

## CITATIONS

(ou citations retenues comme annuités, gendarmerie seulement).

(Nature, date et référence, y compris les motifs ayant entraîné l'attribution de la Légion d'honneur, de la Croix de la Libération, de la Médaille militaire, de la Médaille de la Résistance ou de la Médaille des évadés).

Antérieures au 1<sup>er</sup> septembre 1939.

(sans reproduire le texte)

NEANT

Postérieures au 1<sup>er</sup> septembre 1939.

(Pour celles de la période 1939-1940, indiquer les références d'homologation.)

(reproduire le texte)

*Officier à l'ordre du Corps d'Armée, n° 426/5*

*"Officier d'un courage calme et réfléchi" le 8 Juin 1940 a entraîné sa section à la contre attaque victorieuse du village de DANCAURT combattant ainsi au rétablissement complet de la position de son Bataillon. A été blessé le 9 Juin au nord de l'Oise à la tête de sa section, attaquée par les chars allemands a réussi à faire faire le nécessaire à un groupe de blessés sur le point d'être capturés par l'ennemi."*

*Officier à l'ordre de la Division n° 429 du 19 Octobre 1945 du Journal de Corps d'Armée KOENIG, Chef de chef français en Allemagne en chef des FFI.*

*"Officier qui après avoir fait preuve au cours de la guerre 1939-1940, des plus hautes qualités militaires, a défendu sans compter au premier échelon de la résistance, son intelligence, son ardeur, son efficacité et sa ténacité. Ardent propagandiste du patriotisme le plus éclairé, a sans cesse travaillé auprès des éléments placés sous ses ordres pour conserver intact leur esprit de lutte, leur volonté de résistance à l'ennemi. A recruté pendant l'occupation des éléments de choix qui ont été au moment des combats du meilleur secours pour la libération de Paris. A organisé des bombardements dans le quartier Stuplie les 20, 21, 22 août 1944. Commandant une compagnie affectée au nettoyage des toits les 24 et 25 Août, a réussi à mener cette mission délicate grâce à ses **SANCTIONS** grandes qualités de chef."*

(non amnistiées).

Nombre de jours d'arrêts de rigueur (ou au-dessus) encourus dans le grade actuel.

complir que pour les officiers proposables.

prénoms et emploi. Après le grade ajouter la mention Br. Etudes Militaires Supérieures ou Br. technique pour les officiers brevetés. Pour la langue.

N° du répertoire 9130

# MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA GUERRE 1939-1945

## CERTIFICAT

Nous soussigné **JEAN BAYLOT**, Préfet de Police,

Certifions que,

Monsieur CHARRON Julien  
né le 9 Juillet 1909 à PARIS (18°)  
département de Seine

qui faisait partie du personnel de la Défense Passive de Paris,  
a droit au port de la Médaille Commémorative de la Guerre  
1939-1945 avec barrette « Défense Passive », en application de  
l'article 6 bis du décret n° 46-1217 du 21 Mai 1946, modifié par  
le décret n° 49-1148 du 2 Août 1949.

A Paris, le 18 septembre 1953



364  
7.92-112  
Copie

RÉGION DE PARIS

PLACE DE PARIS

RÉGIMENT  
DE

SAPEURS-POMPIERS

9, Boulevard du Palais (4<sup>e</sup> arrondissement)

Téléphone : Odéon 19-47 & 19-48

N°

Objet :

Demande de récompense

Mention Honorable "

A Paris, le 8 Septembre 1936

RAPPORT d'enquête du Capitaine CAUCHE,  
Commandant la 10<sup>e</sup> Compagnie, sur la belle con-  
duite du Sergent CHARRON, n° d'incorporation  
532, au cours du feu de bâtiment, 163 rue de la  
Chapelle, le samedi 22 Août 1936.

Le samedi 22 Août 1936, à 5 heures 4,  
les secours de la caserne de Château-Landon sont  
alertés pour feu 163 rue de la Chapelle.

Les établissements " Saint-Frères " occupent à cette adresse un vaste bâtiment d'une superficie de 1.150 m<sup>2</sup>, construit en pierres de taille, charpente métallique et couverture en zinc. Il comprend 1 sous-sol, 1 rez-de-chaussée surélevé et 2 étages, dans lequel sont entreposés d'importants stocks de toile, de ballots de jute et des lots de sacs.

Le 2<sup>e</sup> étage est complètement embrasé. La chaleur rayonnante menace sérieusement 2 immeubles à usage d'habitations, côté S.E. Le feu tend à gagner les étages inférieurs par la cage d'escalier et le monte-charge en service au centre du bâtiment.

Le fourgon pompe reçoit l'ordre d'établir 2 grosses lances au 1<sup>e</sup> étage afin d'arrêter la propagation du feu vers les étages inférieurs. Les éboulements qui se produisent rendent les lieux dangereux et la chaleur rend l'attaque pénible.

Le Sergent CHARRON, chargé de la direction des équipes, fait preuve d'un sang-froid et d'un allant remarquables. Il fait progresser les porte-lance en veillant à la sécurité de chacun et parvient, grâce à son énergie à enrayer les progrès du feu.

Le Sergent.....

Le Sergent CHARRON compte 8 ans et II mois de services. C'est un sous officier consciencieux, actif et dévoué qui a toujours fait preuve des plus belles qualités professionnelles.

Il a déjà obtenu I Lettre de Félicitations et 2 citations à l'ordre du Régiment.

Il a pris part à 182 opérations.

Il n'est l'objet d'aucune proposition en cours.

En conséquence, le Capitaine Commandant la 10<sup>e</sup> Compagnie a l'honneur de demander qu'il soit proposé pour une Mention Honorable.

*[Signature]*

AVIS du Chef de Bataillon FRANCAIS, Chef de Bataillon de Service

Acte de courage qui mérite d'être récompensé.  
Avis favorable pour l'obtention d'une Mention Honorable.

PARIS, le 18/9/1936

signé : FRANCAIS.

532 - CHARRON, Sergent

MENTION HONORABLE

Le 22 Août 1936, au cours d'un feu de bâtiment, 163, Rue de la Chapelle, a fait preuve de sang-froid et d'un allant remarquables, malgré le danger et la chaleur dégagée par l'incendie.

Parvint, grâce à son énergie, à enrayer la propagation du feu.

*[Signature]*



PLACE DE PARIS

RÉGIMENT

A Paris, le 7 Août 1936

DE

SAPEURS-POMPIERS

9, Boulevard du Palais (4<sup>e</sup> arrondissement)

Téléphone : Odéon 19-47 &amp; 19-48

N°

Objet :

Belle conduite de  
militaires au feu

R A P P O R T du Capitaine CAUCHE, Com-  
mandant la 10<sup>e</sup> Compagnie, sur la belle conduite  
des militaires ci-après, au cours du feu de dépôt  
de meubles "Etablissements LEVITAN" 27 et 29 Pas-  
sage du Bail, le Mercredi 5 Août 1936.

c 532 CHARRON Sergent  
e 1029 ROMAIN Caporal  
c 3485 GROS Sapeur

Le Mercredi 5 Août 1936, à 21 h. 52, les Secours  
de Landon sont demandés en renfort "Etablissements  
LEVITAN" 27 et 29 Passage du Bail, Secteur de Château  
d'Eau.

A notre arrivée les 4 étages sont complète-  
ment en feu. Les Secours de Château d'Eau opèrent  
déjà.

Le Fourgon-Pompe de Landon, contournant le  
groupe d'immeubles dont fait partie le dépôt de meu-  
bles LEVITAN, se rend Passage des Récollets. Il est  
établi :

1° I grosse lance sur le toit d'une menui-  
serie mitoyenne ~~des~~ établissements incendiés et à  
un seul étage.

2° 2 petites lances au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> étages  
de l'imprimerie contigüe. Cette partie du bâtiment  
ne comportant que deux étages, la grosse lance opère  
sur le plan du feu. Le Sergent CHARRON n° d'incorpo-  
ration 532, Sous-officier d'alimentation, assure une  
alimentation rapide des lances établies et vient en-  
suite diriger les porte-lances sur le toit de la  
menuiserie.

Le Caporal ROMAIN n° d'incorporation 1029  
et le Sapeur de 2<sup>e</sup> Classe GROS n° d'incorporation  
3485 porte-lance et double-porte-lance se distinguè-  
rent tout particulièrement au cours de l'attaque.

T.S.V.P.

Fortement gênés par la fumée âcre se dégageant des vernis et laques et la chaleur intense, ces militaires réussirent à maintenir leur position et à remplir leur mission, protéger la menuiserie et maîtriser le feu dans cette partie de l'établissement

En conséquence des faits exposés ci-dessus, le Capitaine Commandant la 10<sup>ème</sup> Compagnie demande que le Sergent CHARRON, le Caporal ROMAIN et le Sapeur GROS soient cités à 1% du Régiment.

*[Signature]*

N <sup>o</sup> d'incorporation	Noms	Grades	Durée des services	Récompenses Honorifiques						Dernière récompense obtenue et date	Proposition en cours et date	Citation à l'ordre du Régiment	Félicitation au nom du Colonel	Dernière félicitation obtenue et date
				L. F.	St. J.	St. B.	St. A. 2. cl.	St. A. 1. cl.	St. G.					
532	Charcon	Sergent	Sans 10m 2/10	1						août 1930	Heud	1		13 Septembre 1929
1029	Romain	Caporal	Sans 10m 9/10								Heud	3		19 Septembre 1934
3485	Gros	Sapeur 2 <sup>cl</sup>	9 mois 29/10											

**AVIS** du Chef de Bataillon FRANÇAIS, Chef de Bataillon de Service :

Proposé à l'ordre du Régiment appuyés  
en faveur de :

- Charcon sergent
- Romain caporal
- Gros sapeur

Paris, le 17/8-36  
*[Signature]*